

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2024**N°24-V**

Le 27 mars 2024 à 18h00, le Comité Syndical de l'Etablissement Public du SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 20 mars 2024 par Madame Laurence THERY, Présidente, à l'INP-ENSE3 à Grenoble.

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 22
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre d'entités territoriales présentes : 7
Nombre de voix : 8 833,90
Secrétaire de séance : Vincent FRISTOT

PRESENTS

Coralie BOURDELAIN, Albert BUISSON, Philippe CARDIN, Bruno CATTIN, Gilbert CHAMPON, Florent CHOLAT, Jean-François CLAPPAZ, Jean-Luc CORBET, Claude DIDIER, Jérôme FAUCONNIER, Franck FLEURY, Vincent FRISTOT, Julien LORENTZ, Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, Nadine REUX, Jérôme RUBES, Martial SIMONDANT, Laurence THERY, Laurent THOVISTE, Roger VALTAT, Béatrice VIAL

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Jean-Claude DARLET donne pouvoir à Gilbert CHAMPON
Dominique ESCARON donne pouvoir à Laurent THOVISTE
Anne GERIN donne pouvoir à Bruno CATTIN
Joël GULLON donne pouvoir à Martial SIMONDANT
Dominique PALLIER donne pouvoir à Laurence THERY

OBJET : Vote du Budget Primitif 2024

Vu la délibération n°23-XII-III du Comité Syndical du 20 décembre 2023 débattant des orientations budgétaires pour l'année 2024, la Présidente informe les membres du Comité syndical que le projet de Budget Primitif 2024 présenté ce jour est conforme aux orientations budgétaires débattues lors de la séance du Comité syndical du 20 décembre 2023, toutefois quelques ajustements mineurs ont été apportés.

1/ Présentation du budget primitif 2024

Le budget primitif 2024 est construit sur les bases suivantes :

- Un équilibre entre dépenses prévues et recettes anticipées pour l'année 2024, intégrant les contributions des EPCI
- La provision des années précédentes a vocation à être utilisée pour une évolution du SCoT ou l'engagement d'études plus approfondies si nécessaire. En attente, ces résultats sont repris sur une ligne du chapitre 011

Balance générale Budget primitif 2024

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	BP 2024
011	Charges à caractère général	460 111,74
012	Charges de personnel	493 911,00
65	Autres charges de gestion courante	118 300,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 072 322,74
042	Ecritures d'ordre	16 210,00
	TOTAL DEPENSES	1 088 532,74

Chapitre	Recettes de fonctionnement	BP 2024
74	Dotations et participations	757 464,00
75	Autres produits de gestion courante	100,00
013	Atténuation de charges	5 100,00
002	Excédent reporté	325 868,74
	TOTAL RECETTES	1 088 532,74

INVESTISSEMENT

Chapitre	Dépenses d'investissement	BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	25 600,00
21	Immobilisations corporelles	17 114,45
204	Subventions d'équipement versées	200,00
	TOTAL DEPENSES	42 914,45

Chapitre	Recettes d'investissement	BP 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	850,00
001	Excédent reporté	25 854,45
	TOTAL RECETTES REELLES	
040	Ecritures d'ordre	16 210,00
	TOTAL RECETTES	42 914,45

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **Adopte le budget primitif 2024**

Vote : à l'unanimité

Fait à Grenoble, le 27 mars 2024

La Présidente

Laurence THERY

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Dépenses	BP 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général		
	Etudes-Colloques-Séminaires	25 000	38 440,00
	Provision antérieure	254 430	290 381,74
	Autres charges générales	172 000	135 001,00
012	Charges de personnel	460 500	493 000,00
65	Frais de mission Elus	1 500	1 500,00
	AURG	114 000	114 000,00
042	Amortissements	30 167	16 210,00
	TOTAL	1 057 597	1 088 532,74

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour l'exercice 2024 sont de 1 088 532,74 €, sur le rapport d'orientations budgétaires (ROB) elles étaient estimées à 1 081 664 € car le résultat antérieur n'était pas encore repris à ce stade.

- La masse salariale évolue pour plusieurs raisons (point d'indice modifié, participation de la collectivité aux Tickets restaurant, recrutement d'un contrat d'apprentissage...)

Recettes

Chapitre	Recettes	BP 2023	BP 2024
002	Excédent	260 639	325 868,74
74	GAM	421 018	429 696,00
	EPCI	313 627	327 768,00
	Subventions	34 380	
77	Autres	6 200	5 200,00
042	Neutralisation amortissement	22 000	
	TOTAL	1 057 864	1 088 532,74

Le débat d'orientations budgétaires du mois de décembre reposait sur un maintien des contributions des EPCI membres à hauteur de 0,93 €/habitant. Le produit de ces contributions s'élève à 757 464,54 €.

Le tableau ci-dessous présente la répartition pour chaque collectivité selon la population retenue (source base INSEE 2023) :

EPCI	Population DGF 2023	Participation BP 2024 base 0,93€/habitant
Grenoble Alpes Métropole	462 039	429 696,27 €
CA du Pays Voironnais	98 590	91 688,70 €
CC le Grésivaudan	112 888	104 985,84 €
CC Bièvre Est	23 453	21 811,29 €
CC Bièvre Isère	57 706	53 666,58 €
CC Saint Marcellin Vercors Isère	46 762	43 488,66 €
CC le Trièves	13 040	12 127,20 €
TOTAL	814 478	757 464,54 €

Section d'Investissement

La section Investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 42 914,45 €.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont augmentées en 2024 en prévision du Bilan pour un montant de 25 600 €.

Il est prévu 17 114 € de dépenses de petits équipements.

DEPENSES		BP 2023	BP 2024
20	Frais d'études	2 000	25 600,00
21	Immobilisations corporelles	6 541	17 114,45
204	Subvention d'équipement	5 801	200,00
40	Excédent de Fonctionnement capitalisé	22 002	
	TOTAL	36 344	42 914,45

Recettes d'investissement

Il est inscrit 42 914,45 €.

RECETTES		BP 2023	BP 2024
001	Solde exécution	576	25 854,45
10	Dotations FCTVA	0	850,00
040	Amortissements	30 167	16 210,00
	TOTAL	36 344	42 914,45